

Proposition présentée par les députés:

Mmes et MM. Jacques Jeannerat, Jacques Follonier, Marie-Françoise de Tassigny, Jean-Marc Odier, Gabriel Barrillier, Thomas Büchi, Hugues Hiltpold, Pierre Kunz, Bernard Annen, Christian Luscher, Janine Berberat, Mark Muller, Ivan Slatkine, Patrice Plojoux, Patrick Schmied, Guy Mettan, Philippe Glatz, Jacques Baudit, Jean-Claude Egger, Stéphanie Ruegsegger, Pierre-Louis Portier, Pierre Weiss, Jean Rémy Roulet, Blaise Matthey, Michel Halpérin, Gilles Desplanches, Alain Meylan, Janine Hagmann, René Desbaillets, Blaise Bourrit et Olivier Vaucher

Date de dépôt: 23 octobre 2002

Messagerie

Proposition de motion

pour le maintien des conditions-cadre nécessaires à la place financière genevoise et pour le soutien de la politique fédérale face aux attaques dirigées contre la place financière suisse et son secret bancaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance de la place financière genevoise qui assure : un grand nombre des emplois du canton, le 25 % de la gestion de fortune et le 40 % de la gestion de fortune privée en Suisse ;
- que la place financière génère au moins 25 % des recettes fiscales genevoises ;

- les importantes et nombreuses prestations sociales offertes dans notre canton, liées aux rentrées fiscales ;
- les pressions constantes exercées sur la place financière suisse et sur son secret bancaire;
- les efforts entrepris par le Conseil fédéral dans le cadre des nouvelles négociations avec l'Union Européenne et visant au maintien du secret bancaire ;

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir immédiatement auprès du Conseil fédéral afin de le rendre attentif à l'importance de la place financière pour Genève et de lui exprimer son soutien pour la politique qu'il mène face aux attaques dirigées contre la place financière et son secret bancaire ;
- à présenter une étude sur l'importance de la place financière pour Genève, notamment en matière d'emplois, de recettes fiscales et d'effets induits. Dans cette étude seront également traitées les conséquences d'un affaiblissement voire d'une suppression du secret bancaire pour Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les activités bancaires et financières, genevoise et suisse, figurent parmi les piliers de l'économie de notre pays. A ce titre, elles doivent bénéficier d'un soutien fort et homogène sur le plan national.

Une protection efficace de nos intérêts économiques financiers et sociaux ne se conçoit, en effet, qu'avec l'appui des forces politiques internes.

Notre canton a, en raison de la position centrale qu'occupe la place financière à Genève, un rôle prépondérant à jouer. Silencieux jusque-là, il nous faut soutenir publiquement et concrètement les milieux financiers, comme le Conseil fédéral.

Ce soutien passe inéluctablement par une défense du secret bancaire, lequel est l'objet de critiques acerbes et injustifiées, notamment de places financières concurrentes, soucieuses de préserver leurs intérêts économiques au détriment des nôtres.

Nous devons également défendre et assurer la pérennité des conditions-cadre propres au maintien et au développement de l'activité financière à Genève.

A côté du secret bancaire, ne perdons pas de vue que la longue tradition bancaire suisse et genevoise, le savoir faire, la stabilité politique de nos institutions, la prévisibilité des réglementations doublée d'un système de surveillance moderne, la solidité et la modernité des infrastructures font que, en l'état, peu de pays peuvent réellement concurrencer la place financière suisse.

Nous estimons par conséquent, qu'il est impératif de soutenir publiquement le Conseil fédéral dans son action. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir sans délai auprès de celui-ci afin de le rendre attentif à ces éléments.

Sur le plan cantonal, cette demande se concrétise inévitablement par l'analyse de l'impact de la place financière genevoise sur le canton dans sa globalité: retombées économiques sur les autres secteurs d'activités, retombées fiscales, retombées sociales, emplois etc.

Fort de l'importance du secteur financier pour l'Etat social genevois le Grand Conseil a besoin d'un outil lui permettant de travailler au maintien et au développement des conditions-cadre relevant de l'Etat, de l'économie et du social.

A ce titre, en décembre 2001, le Créa, Institut de macroéconomie appliquée des HEC Lausanne lançait un sérieux cri d'alarme.

Selon cet institut, la place financière constitue un des piliers de l'économie genevoise, il faut par conséquent craindre qu'un affaiblissement par trop important de celle-ci ait des conséquences catastrophiques. Cela pourrait aller jusqu'à remettre en cause la prospérité de Genève et même l'existence de notre Etat social.

Au bénéfice de cet exposé, nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés, que vous réserverez un bon accueil à la présente motion.